



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : MODIFICATION DE CIRCULATION
RUE DU LANNOU – PLACE YVES MICHEL

N° 220/2021

Le Maire de la Commune de PLOUGONVELIN

Vu les articles L2212-1 et L2213-2 à 2213-5 du code général des collectivités territoriales

Vu le code de la route et notamment les articles R411-25, R417-10, L325-1 à L325-13 (arrêt ou stationnement gênant et mise en fourrière)

Vu l'article R610-5 du code pénal

Vu les arrêtés interministériels du 22/10/1963 modifiés et du 24/11/67 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la circulaire de Mr Le Ministre de l'Intérieur N° 188 du 07/04/67 ;

Vu l'intérêt Général

VU la demande de la société STPA

Considérant qu'il y a lieu de modifier la circulation pour assurer la sécurité

ARRETE

ARTICLE 1 : à l'occasion de travaux sur le réseau d'eaux pluviales la circulation se fera par alternat rue du Lannou, au niveau de la Place Yves Michel, les 05 et 06 novembre 2021

ARTICLE 2 : La signalisation aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux par le pétitionnaire, sous contrôle des services de la commune.

ARTICLE 3 : les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : la Directrice Générale des Services, la brigade de gendarmerie et la Police Municipale sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à PLOUGONVELIN, le 02 11 2021

Le Maire,
Bernard GOUEREC

